

L'INSPECTION DU TRAVAIL, L'ENTREPRISE ET LES DROITS DES TRAVAILLEURS

II. Quel contrôle pour assurer les droits fondamentaux des travailleurs dans le contexte de la sous-traitance mondialisée ?

Intervention en vidéo-conférence depuis Dacca (Bangladesh)

de Srinivas REDDY, Directeur du bureau de pays de l'OIT (1)

Vous êtes le directeur du bureau de pays de l'OIT au Bangladesh, et nous sommes très honorés de votre participation à cette table ronde, dont nous vous remercions. Pouvez-vous expliquer à la conférence, à partir de votre expérience actuelle sur le terrain, et après la tragédie du Rana plaza, si les inspections des usines prévues par l'accord sur la sécurité et aussi par l'Alliance (2) sont effectives et commencent à produire des effets sur les conditions de travail, par référence aux exigences des normes internationales du travail ?

S.Reddy – Je vous remercie de m'avoir invité à participer à cette conférence sur le thème particulièrement important de l'inspection du travail.

Comme vous venez de le relever, un enjeu majeur dans l'industrie de la confection au Bangladesh est d'assurer que toute usine où sont produits des vêtements est sûre. C'est en particulier après l'effondrement du Rana plaza qu'une prise de conscience sur la nécessité, vraiment prioritaire, d'assurer la sécurité des lieux de travail est intervenue. Et c'est ainsi que se sont affirmés des engagements successifs.

D'abord, la déclaration commune rendue possible à l'issue de la mission de haut niveau que l'OIT a envoyée à Dacca sous la direction de M. Hougbo (3), et publiée par les partenaires tripartites (Gouvernement, employeurs, travailleurs) le 4 mai 2013, aux termes de laquelle devaient être inspectées, d'ici la fin de 2013, la sûreté des structures des immeubles et la sécurité incendie dans toutes les entreprises textiles orientées à l'export en activité au Bangladesh.

Puis les engagements contenus dans l'Accord et l'Alliance. Sur les 5.800 usines rattachées à l'industrie de la confection au Bangladesh, 3.500, actives, vont être inspectées dans le cadre de l'accord sur la sécurité de l'Alliance ou du plan d'action tripartite (4).

Pour en venir à la question précise de la sécurité des lieux de travail, toutes les usines travaillant dans la confection pour l'exportation seront inspectées dans l'un des trois cadres évoqués. Nous avons constaté, au cours des 5 ou 6 derniers mois, qu'effectivement, quelque 1.000 usines ont été inspectées : c'est un premier pas important et significatif pour l'amélioration de la sécurité au travail. Sur la question de l'effectivité, je suis heureux de voir le progrès sur le terrain, et surtout les engagements pris par les parties prenantes internationales.

Il faut dire d'abord que la catastrophe du Rana Plaza n'aurait jamais dû se produire ; elle a pris la vie de plus d'un millier de travailleuses et travailleurs. Désormais, cependant, des engagements ont été pris, dans l'accord sur la sécurité, l'Alliance et le Comité national tripartite, qui ont introduit cette importante fonction de l'inspection sur la structure des bâtiments et la sécurité incendie. Et nous commençons à voir, grâce aux inspections dans ces trois cadres, une amélioration des conditions de travail et de la sécurité des lieux de travail.

(1) Cette intervention de M.Srinivas Reddy, qui a répondu aux questions du professeur Dimitri Houtcieff, a introduit la table ronde organisée sur le thème : « Quel contrôle pour assurer les droits fondamentaux des travailleurs dans le contexte de la sous-traitance mondialisée ? ».

(2) Sur ces deux accords, se reporter à l'introduction de Michèle Bonnechère, *supra*.

(3) Dès le début du mois de mai, l'OIT a envoyé à Dacca une mission de haut niveau, dirigée par M. Hougbo, directeur général adjoint du BIT. Cette mission a convenu d'actions immédiates et à moyen terme avec le Gouvernement du Bangladesh et avec les organisations d'employeurs et de travailleurs.

(4) Les actions dont il a été convenu ont formé la base d'un Plan national d'action tripartite sur la sécurité incendie et l'intégrité des structures, qui s'appuie sur le travail engagé après l'incendie de l'usine Tazreen en 2012.

D'un autre point de vue, diriez-vous que ces initiatives privées d'inspection prises dans le cadre de l'accord sur la sécurité et de l'Alliance peuvent renforcer l'inspection du travail, qui est, selon les normes de l'OIT, une fonction publique ?

S.Reddy – Oui, absolument, l'inspection du travail est une fonction publique. Et nous travaillons avec le Gouvernement du Bangladesh pour faire de la consolidation du système de l'inspection du travail une priorité majeure, encore plus après la catastrophe de Rana plaza. Si bien que les inspections organisées dans le cadre de l'accord sur la sécurité et de l'Alliance doivent apparaître comme complémentaires d'un effort national.

Nous avons lancé, en octobre 2013, un programme de 24,2 millions de dollars pour soutenir un plan d'action national. Parmi ses cinq priorités, le renforcement du système de l'inspection du travail est très important.

En effet, nous constatons que les inspections organisées dans le cadre de l'accord sur la sécurité et de l'Alliance sont de nature temporaire : elles seront mises en œuvre sur une période de trois à cinq ans. Assurer la sécurité des lieux de travail, en particulier à travers un système approprié d'inspection du travail, est de la responsabilité du Gouvernement. Il en va de même pour la prise en charge des suites à donner aux inspections privées qui auront été réalisées.

En résumé, je vois les initiatives privées d'inspection comme complémentaires et susceptibles de contribuer au renforcement du système d'inspection du travail, qui est actuellement inadéquat.

Comme vous le savez, les participants à ce colloque sont concernés au plus haut point par la question du respect des droits fondamentaux au travail. Pensez-vous que l'inspection du travail, au-delà de sa fonction d'expertise sur la sécurité, doit (et peut) jouer un rôle dans la promotion du respect des droits fondamentaux au travail, notamment le droit syndical ?

S.Reddy – Oui, véritablement, il est très important de regarder les actions en cours bénéficiant du soutien de l'OIT au Bangladesh dans une double perspective : l'amélioration de la sécurité des lieux de travail et la promotion des droits des travailleurs. Beaucoup des instruments nationaux et internationaux sur l'amélioration des conditions et de la sécurité du travail vont dans ce sens. Le programme dont j'ai parlé s'attache particulièrement à l'amélioration des droits des travailleurs au Bangladesh, et le plan d'action tripartite reprend ces perspectives.

Le soutien de l'OIT à cet objectif de promotion des droits des travailleurs s'est déjà traduit par de nombreuses initiatives, et il s'est intensifié après l'effondrement du Rana plaza. Dans un premier temps, ce fut à travers le soutien à des amendements à la loi sur le travail (Bangladesh Labour Act) qui sont intervenus en juin-juillet 2013. Une partie de ces amendements visait à supprimer certaines restrictions, dans la loi, au droit syndical, pour faciliter la création des syndicats, l'adhésion syndicale et une meilleure protection des leaders syndicaux ou des travailleurs qui essaient de fonder des syndicats. Dans de nombreux cas, nous avons travaillé avec le National Trade Union Center.

Ce que nous sommes heureux de voir, c'est que, dans l'industrie de la confection du Bangladesh, alors qu'avant le Rana plaza et sur une période de 30 ans, on comptait 146 syndicats enregistrés, entre le 1^{er} mai 2013 et le 30 avril 2014, 122 nouveaux syndicats ont été enregistrés dans ce secteur de la confection de vêtements, et ceci est encourageant...

Pouvez-vous nous présenter vos principaux domaines d'intervention, vos priorités dans un futur immédiat pour les actions de l'OIT, et pouvez-vous nous dire comment vous allez mener votre mandat en faveur de la justice sociale et pour le travail décent ?

S.Reddy – Je répondrai en 3 temps en ce qui concerne les priorités.

Il y a 15 jours, le 24 avril, nous avons commémoré cette catastrophe en rassemblant les différents acteurs : marques, employeurs, Gouvernements, syndicats, travailleurs. Ensemble à la tribune, nous avons conclu que, sur un an, à la suite d'engagements sans précédent, de nombreux progrès ont été faits, mais que beaucoup reste à faire pour le respect et la poursuite des engagements. C'est l'impression qu'on a sur le terrain : beaucoup a été fait, mais de nombreuses actions sont à entreprendre. Notre souci prioritaire est de garantir que tous les engagements pris soient remplis et poursuivis.

Je voudrais aussi attirer l'attention spécifiquement sur trois priorités pour les opérations de l'OIT au Bangladesh.

Premièrement, renforcer le système d'inspection du travail au Bangladesh. Ce système est, en termes de ressources, inadéquat : nombre d'inspecteurs sur le terrain, manque de capacité et de formation des inspecteurs existants. Après de nombreuses consultations et évaluations, nous avons identifié l'essentiel.

Nous devons travailler avec le Gouvernement sur l'inspection du travail pour la rendre opérationnelle sur les deux ou trois prochaines années afin qu'elle devienne crédible et effective, un véritable système de contrôle.

Ce n'est pas un secret que nous manquons d'inspecteurs sur le terrain. L'inspection du travail au Bangladesh a besoin que soit construite une extension de ses capacités.

Puisque je m'adresse, dans cette conférence, à des spécialistes et à des inspecteurs du travail, je veux aussi souligner que nous cherchons des partenariats pour renforcer le système d'inspection du travail au Bangladesh, obtenir un soutien et aussi échanger des expériences.

Nous avons un centre de formation national pour former les nouveaux inspecteurs, et nous nous donnons environ deux ans pour renforcer leur nombre, former ces nouveaux inspecteurs et mettre en œuvre les mesures de renforcement.

Le Gouvernement recrute actuellement 392 nouveaux inspecteurs, dont le nombre passera ainsi de 183 à 575 ; c'est donc une opération massive, en termes de construction et de renforcement du système d'inspection du travail, pour améliorer la sécurité et les droits des travailleurs, et à de nombreux égards, c'est vraiment notre priorité absolue.

La seconde priorité est de compléter les inspections des usines.

Les inspections ont commencé ; il est essentiel que, dans le cadre de l'accord sur la sécurité, de l'Alliance et du comité tripartite, se poursuivent et soient achevées les inspections des 3.500 usines d'ici décembre 2014.

Il faut que soient mis en œuvre les travaux d'amélioration et garantir que, dans les trois années à venir, les mesures nécessaires seront appliquées pour assurer la sécurité et l'embauche ou l'augmentation de l'offre d'emploi.

Il est très important d'assurer la sécurité de chaque usine et que les marques et distributeurs aient confiance dans le Bangladesh, afin que le secteur conserve sa place et attire plus d'emplois

C'est une priorité critique, qui nécessitera de nombreux nouveaux engagements.

Par ailleurs, 16 usines ont été fermées de manière provisoire pour raisons de sécurité ; il y a donc des ouvriers au chômage et ce problème doit être traité.

Nous sommes dans une situation de constant dialogue et assurer une coordination est un objectif majeur, notamment pour les inspections par l'accord, l'alliance et le comité tripartite. Il faut que les inspections se fassent de manière coordonnée, prenant en compte pleinement les intérêts des travailleurs et les enjeux de sécurité des lieux de travail

Troisième priorité, les droits des travailleurs. Il faut promouvoir la liberté syndicale et la négociation collective, qui sont des enjeux clés. Ils ont été l'objet d'une attention aiguë après le Rana Plaza, et de nombreux débats ont eu lieu. Si des systèmes collectifs avaient permis l'expression des travailleurs en faveur de leurs droits, il est probable qu'autant de vies de ces travailleurs n'auraient pas été prises. En l'absence de processus de négociation ou de possibilité de discussion, les travailleurs, même avec hésitation, sont entrés dans le bâtiment qui s'est effondré et ont péri.

Nous agissons, tant avec les organisations d'employeurs que de travailleurs, pour promouvoir le respect des conventions n° 182, 87 et 98 de l'OIT (5) : assurer la liberté syndicale et la négociation collective est une priorité particulièrement critique, et nous avons mis en œuvre une série de mesures en ce sens.

Enfin, sur la question de la justice sociale, au cours de l'année écoulée, nous avons vu des engagements sans précédent et nous avons appris une leçon : si les différents acteurs nationaux et internationaux se réunissent et assument leurs responsabilités, des progrès sont possibles pour garantir la sécurité au travail et le respect des droits des travailleurs. Nous avons vu les marques et les distributeurs internationaux, les syndicats et la communauté internationale, en particulier l'Union européenne à travers le « sustainability compact » (6), jouer un rôle significatif pour l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail au Bangladesh.

Un grand merci aux collègues qui œuvrent dans cette direction et tous mes remerciements pour cette opportunité d'expression dans votre colloque.

Srinivas Reddy

(5) Respectivement conventions sur les pires formes de travail des enfants, sur la liberté syndicale et sur le droit de négociation et d'organisation collective.

(6) Il s'agit d'une feuille de route, objet d'un consensus du 8 juillet 2013, entre l'Union Européenne, les États-Unis, l'OIT et le Bangladesh pour améliorer les conditions de travail au Bangladesh.